



AUTORISATION D'ACCES À LA BASE SPORTS NATURE DES ARGALES

Date et horaire de la visite :
Organisme demandeur :
Représentant de l'organisme :
Adresse :
Responsable de la sortie/groupe :
Mail et tél. :
Objet de la visite :
Nombre de visiteurs :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement applicable à la base sports nature des Argales et m'engage à le respecter, ainsi que l'ensemble des personnes sous ma responsabilité. En cas d'intempéries, la visite devra être reportée. En conséquence, je solliciterai à nouveau une autorisation.

J'ai bien pris note que :

- L'accès à la base est interdit à tout véhicule motorisé, autres que ceux de service.
- Le stationnement des bus est strictement interdit aux abords du site des Argales. La dépose se fera au croisement de la rue Espace Terril et de la rue Suzanne Lanoy. Le stationnement des bus doit s'effectuer sur le parking prévu à cet effet, situé rue René Caby.
- La baignade est autorisée uniquement au niveau de la plage (zone délimitée par des bouées et par des drapeaux rouge et jaune et durant la période autorisée par l'arrêté municipal en vigueur).
 L'absence de drapeau hissé = baignade interdite
- Pour accéder à la plage/baignade, le responsable devra signaler la présence du groupe au chef de poste, signer le registre et se conformer aux prescriptions/consignes.

L'absence de réponse à votre demande équivaut à une acceptation de la collectivité.

Document(s) à renvoyer aux adresses suivantes : mbailleux@cc-coeurdostrevent.fr

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)